



CHARTE DE BONNE CONDUITE

Consciente de la nécessité de prendre en compte le risque routier parmi les risques professionnels et de l'impact de conduite des véhicules portant l'image de l'entreprise,

L'ENTREPRISE

GROUPE COSS

Adhère à la Campagne initiée par la Fédération Française du Bâtiment Ile de France Est sur le Thème :

**« Sur la route comme au boulot,
je reste 100% pro »**



Par la signature de la présente Charte, j'engage mon entreprise dans la mise en œuvre d'une démarche prévention du risque routier afin de permettre à mes salariés conducteurs de respecter les consignes de l'entreprise et le code de la route, et à adapter une conduite courtoise et responsable.

Pour parvenir à cet objectif, je mobiliserai mes ressources internes pour respecter les actions définies ci-après.



Groupe régional
Ile-de-France



OPPBTP



ÉVALUER LE RISQUE

- ✓ Intégrer le Risque Routier dans le document unique.
- ✓ Décliner la prévention du Risque Routier dans le plan d'action.

ÉVITER OU RÉDUIRE L'EXPOSITION AU RISQUE

PRÉPARER LES DÉPLACEMENTS

- ✓ Organiser le travail en rationalisant les déplacements afin d'en limiter l'ampleur.
- ✓ Etablir un itinéraire encourageant l'usage des voies autoroutières.
- ✓ Calculer les temps de déplacement selon divers paramètres (*temps de repos nécessaires, encombrement routier attendu ...*) dans le respect du code de la route.
- ✓ Prendre en compte préalablement l'état des routes (travaux...) et des conditions météorologiques.
- ✓ Déterminer et sensibiliser sur les moyens de transport les plus appropriés pour chaque déplacement (*train, covoiturage, mobilité douce, transport collectif du personnel par exemple ...*)
- ✓ Limiter le déplacement par la mise en place de règles de gestion au-delà d'une certaine distance ou d'un certain temps de conduite.

CHOISIR DES VÉHICULES APPROPRIÉS ET VEILLER A LEUR ENTRETIEN

- ✓ Mettre à disposition des salariés des véhicules adaptés à la fois au déplacement et à la tâche à réaliser.
- ✓ Apporter une réflexion sur le verdissement de sa flotte (*électrique, hybride...*).
- ✓ Choisir des véhicules équiper notamment de : *Systèmes de sécurité passive (airbag, EPS ...), systèmes permettant une conduite raisonnée et apaisée apportant une aide au conducteur pour le respect du code de la route (témoin sonore du port de la ceinture, limiteur de vitesse ...), tout matériel permettant d'assurer la sécurité du conducteur et des passagers (baudriers rétro réfléchissants, extincteurs, trousse de premiers secours...).*

- ✓ Choisir des véhicules comportant une séparation de la partie habitacle et de la partie chargement.
- ✓ Maintenir les véhicules en bon état de fonctionnement et faire procéder à leur vérification périodique en fonction des conditions d'utilisation.

C COMMUNIQUER EN SÉCURITÉ

- ✓ Organiser un protocole de communication avec les itinérants.
- ✓ Etablir une consigne interdisant l'utilisation du téléphone portable au volant (*renvoi d'appel vers la messagerie ...*).

S SENSIBILISER LES SALARIÉS

A L'ÉCO CONDUITE

- ✓ Mener des actions de sensibilisation et de formation à la conduite apaisée. Un effort particulier sera fait à destination des jeunes conducteurs.

AUX CONDUITES ADDICTIVES

- ✓ Mener des actions de sensibilisation afin d'appréhender les conséquences d'une consommation d'alcool, de stupéfiants et de médicaments dans le cadre professionnel.

PROPOSER AUX SALARIÉS DES STAGES POUR :

- Sensibiliser au risque routier,
- Former à la conduite préventive,
- Former aux gestes de premiers secours.



 **ECO COOP**
 Altiero Spinelli
 7240 Vert Saint Denis
 539 986 869 RCS Melun
 N°TVA FR91539986869
 Capital 150 000 € APE 4399C